

## Dois-je porter un masque au travail?

### Une question simple, mais sans réponse facile applicable à tous

En pleine deuxième vague de la pandémie, de nouvelles préoccupations font surface, et le STTP surveille la situation de près :

- a) nous constatons une augmentation du nombre de cas confirmés parmi nos membres;
- b) nous sommes attentifs aux risques de transmission dans les lieux de travail, un risque qui, heureusement, n'était pas un enjeu durant la première vague. Or, il se peut que nous soyons maintenant confrontés à de nouveaux problèmes.

La deuxième vague arrive en même temps que le temps froid, y compris d'autres nouveaux facteurs. Nous en savons de plus en plus sur la transmission du virus. Il ne faut pas baisser la garde. Nous devrons être ouverts à des mesures de santé et de sécurité différentes de celles qui nous ont permis de traverser la première vague.

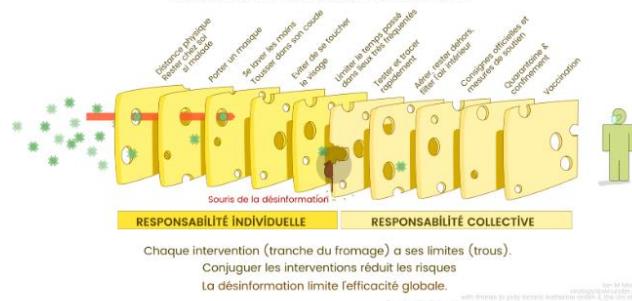
Par exemple, la position du STTP quant à l'obligation de se couvrir le visage dans les lieux de travail suit les règlements provinciaux. Il faut être clair : il appartient à Postes Canada de protéger la santé et la sécurité des employés en consultation avec les agents négociateurs concernés, et au STTP de représenter les intérêts et de défendre les droits de ses membres.

Cela dit, nous avons la responsabilité d'encourager les membres à prendre des précautions en matière de sécurité. Nous demandons à tous les travailleurs et travailleuses de Postes Canada d'agir de façon réfléchie et de se soucier de la sécurité des autres. Les recherches montrent que le couvre-visage permet de réduire la transmission du virus. Lorsqu'un confrère ou une consœur pratique la distanciation physique ou porte un couvre-visage, sachez qu'il contribue à votre sécurité autant (voire peut-être plus) que la sienne. Ce n'est pas un signe de peur ou d'anxiété, c'est un geste de solidarité et de respect. Nous

voulons tous que la pandémie prenne fin, et ce, avec le moins de personnes infectées et de décès possible.

MODÈLE DE L'EMMENTAL : SE DÉFENDRE FACE À UNE PANDÉMIE VIRALE RESPIRATOIRE

OU POURQUOI UN SEUL TYPE D'INTERVENTION NE SUFFIT PAS À ARRÊTER LA CONTAGION



Nous devons également voir les choses en face : nous ne pouvons pas tous respecter pleinement et constamment les règles de distanciation physique tout en subissant la pression de traiter les volumes de la période de pointe. Le lavage des mains est un bon objectif, mais il faut faire des efforts supplémentaires pour bien l'appliquer, surtout au travail. Tout le monde ne peut pas porter un couvre-visage au travail, et même une politique le rendant obligatoire doit, lorsqu'elle existe, pouvoir faire l'objet d'exceptions valables. Si vous avez de bonnes raisons de ne pas pouvoir porter de masque au travail, sachez que le STTP sera là pour défendre vos droits en cas de représailles, de harcèlement ou d'autres conséquences. Si vous ne pouvez pas porter de masque, Postes Canada doit vous fournir une visière protectrice.

Néanmoins, dans une perspective plus large, nous poussons Postes Canada, au niveau national, à orienter ses politiques de manière claire et cohérente, notamment en matière de congés et de santé et de sécurité, et nous l'incitons aussi à prendre toutes les mesures de sécurité pour que vous puissiez assurer votre propre sécurité, celle de vos confrères et consœurs, ainsi que celle des clients.

Nous savons tous ce qui est en jeu. Notre priorité est de prendre soin les uns des autres et de traverser la pandémie en toute sécurité. Pensez à vos confrères et



consœurs, en particulier celles et ceux qui ont des proches à haut risque ou qui n'ont que peu de moyens de se protéger. Pensez à celles et ceux qui ont un proche vulnérable à la maison.

Coopérez avec votre comité local mixte de santé et de sécurité en lui signalant les risques de transmission que vous soupçonnez. Faites équipe avec votre section locale pour vous informer et informer les autres sur la manière de prévenir la transmission du virus. Soutenez vos confrères et consœurs qui font de bons choix. Faites ce que vous pouvez non seulement pour suivre les directives de sécurité appropriées, mais aussi pour montrer aux autres que vous veillez à leur santé. Ce faisant, nous serons plus forts et en meilleure santé. Unissons-nous et réduisons autant que possible le nombre de personnes exposées au virus. C'est notre responsabilité à tous.

Solidarité,



Julee Sanderson  
1<sup>re</sup> vice-présidente nationale

2019-2023\_Bulletin n° 210  
/bk sepb 225 /jrg scfp 1979

